

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
EXPLOITATION, TRAFIC, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ITS

RÉF: 9208-15

Mettre en oeuvre les équipements de la route en milieu interurbain - signalisation et dispositifs de retenue

> EN BREF

La signalisation et les équipements de la route évoluent avec les changements de pratiques de déplacement et doivent garantir la sécurité optimale à l'utilisateur.

THÉMATIQUES

Les fondements juridiques et réglementaires. Les dispositifs de retenue. La signalisation (horizontale, verticale et temporaire). La qualification des équipements

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Services techniques des collectivités territoriales (services aménagement, entretien, exploitation de la voirie, sécurité routière), services entretien et exploitation des sociétés d'autoroutes, DDT, DIR, DREAL, Etablissement Public d'Etat, bureaux d'études, fabricants de matériel de signalisation et de dispositifs de retenue.

> PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

OBJECTIFS

CERNER les règles en matière d'équipements de la route en milieu interurbain.

METTRE EN PLACE la signalisation en fonction des aménagements et du type de route.

PROCÉDER à des choix en matière d'équipements, garantissant un maximum de sécurité dans le respect des normes en vigueur.

IDENTIFIER les risques pénaux encourus en cas d'accident et de recours.

NB : dans le cadre d'une montée en compétence sur la signalisation interurbaine, cette session de formation vous apporte les fondamentaux nécessaires pour ensuite vous diriger vers les stages d'approfondissement sur les différents types d'équipements.

> INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tout renseignement, merci de nous contacter.

> COORDINATION

Patrice DELASALLE, Expert, Consultant

Le détail de ce programme sera prochainement disponible. N'hésitez pas à consulter notre site ultérieurement.